

Conseil Municipal du 11 février 2016

Présents : Lorène ABBA, Sylvie BERTHET, Emilie BOCQUET, André BOIS, Murielle GARCIA, Mireille GOUMAS, Sylvie PAQUET, Alain SABY, Mireille VEYRON.

Excusés : Thomas LEFRANCQ
André ROCHAS, pouvoir à André BOIS

Date de la convocation : 04/02/2016

Début de séance : 20h00

Secrétaire de séance : Lorène ABBA

Le conseil municipal accepte de rajouter un point sur la demande d'agrément pour l'ouverture d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour les TAP.

1/ Contrat électricité salle polyvalente

L'accord cadre pour la fourniture d'électricité et de services associés lancé par le SDES (Syndicat Départemental des Energies de Savoie) en octobre 2015 a été attribué à 4 fournisseurs : SOWATT, ENGIE, EDF et ENALP, suite à la CAO du 8 décembre 2015.

Le SDES a retenu EDF et propose l'option pour une électricité 100% renouvelable avec un surcout évalué à 0.80 € du MWh (selon le dernier marché du SDES). A défaut l'électricité fournie sera celle du mix énergétique national ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour une électricité 100% renouvelable pour fournir le contrat de la salle des fêtes.

Pour : 10 contre : abstention :

2/ Exposition peinture 2016

Aura lieu du 21 juillet au 14 août. Le vernissage aura lieu le samedi 23 juillet à 19h à la salle des fêtes, en même temps qu'une « guinguette ». Exposition ouverte jusqu'à 22h.

Projet de banderoles sérigraphiées, de flammes, de signalétiques, de tee-shirts imprimés.

Voir l'AEL pour l'organisation de cette guinguette.

La commission culture sollicite un budget de 1 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal alloue un budget de 1 500€.

Pour : 10 Contre : Abstention :

3/ Dépenses fêtes et cérémonies :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que le décret N°2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiements émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une inscription codificatrice n°07-024MO du 30 mars 2007.

Il est demandé aux collectivités de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

M. le Maire propose de prendre en charge, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies sur commande de la mairie tels que : divers prestations servies lors des cérémonies officielles et inaugurations, les repas ou colis des aînés, les vœux de nouvelle année
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départs à la retraite, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la liste des dépenses définies ci-dessus à prendre en charge au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune.

Pour : 10 contre : abstention :

4/ Subventions aux associations :

- **Le Club gymnique de Novalaise** demande une subvention pour l'année 2016. Elle accueille 7 enfants de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de verser 7 x 20 € = 140€

Pour : 10 contre : abstention :

- **L'association RESA** demande une subvention de fonctionnement pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de verser 150€

Pour : 10 contre : abstention :

- **L'AVIE** sollicite une subvention de fonctionnement pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de verser 200€.

Pour : 10 contre : abstention :

- **Groupe théâtre de Lépin** sollicite une subvention de fonctionnement pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de verser 100 €.

Pour : 9 contre : abstention : 1 (Alain SABY)

5/ Achat terrain

Le maire propose l'achat d'une bande de terrain sur la parcelle B1519 afin d'élargir la route et de remonter le muret.

Proposition de service d'ISAGEO SARL : 1 380.00 € TTC

Divisions foncières nécessaires à l'acquisition d'une emprise le long de la voie communale pour l'élargissement de la voie et la reconstruction du muret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir une bande de terrain sur la parcelle B1519 au montant symbolique de 1 €.
- Charge le maire des démarches nécessaires

Pour : 8 contre : abstention : 2 (Sylvie PAQUET et André ROCHAS)

6/ Demande d'agrément pour l'ouverture d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Le Maire rappelle la possibilité d'obtenir des financements de la CAF pour l'organisation des temps d'activités périscolaires.

Cela nécessite d'obtenir un agrément auprès de la CAF.

Pour cela une demande officielle doit être présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Pour : 10 contre : abstention

7/ Divers

A/ Point sur préparation budget

La commission finances s'est réunie aujourd'hui à 14 heures et sera en mesure de présenter les comptes définitifs 2015 et les budgets prévisionnels 2016 au conseil de mars.

B/ Point sur l'intercommunalité

La commission départementale de coopération intercommunale qui devait étudier les délibérations prises par les communes a été reportée au 29/02/2016.

Concernant un éventuel projet de regroupement des communes, un groupe de travail va se créer ouvert à tous les conseillers municipaux des 10 communes de la CCLA.

C/ CCAS

Le budget annexe du CCAS va disparaître et il sera intégré au budget général.

D/ Descriptif travaux salle des fêtes

Travaux prévus : sanitaires, électricité, faux plafond et isolation.
Au regard des réservations, les travaux seront à prévoir à l'automne 2016.

E/ Repas cantine ouvert aux aînés

La commission scolaire propose de permettre aux aînés du club du Charron de pouvoir prendre leur repas occasionnellement, les mardis, avec les enfants au Resto des mômes.

Ils paieront leur repas au prix coûtant.

Fin de séance : 21h50